

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

nom:

(si l'actionnaire est une société) forme juridique :

adresse/ siège social:

propriétaire de: ... *action(s) de la société*

dénomination sociale: COIL SA/NV

siège social: 1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

immatriculation au Registre des Personnes Morales 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

*(si l'actionnaire est une société)
représentée conformément à ses statuts par
2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 administrateur ...
(nom, prénom, fonction)*

qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et

désigne comme mandataire : Monsieur Hendrik Marien,
Chief Financial Officer

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra le: 3 juin 2020

à: 10.30 heures

à: 3400 Landen, Roosevelt 5

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
- 2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

- 4. Décision concernant l'affectation du résultat**

Proposition de décision:

Le résultat à affecter est le suivant:

- Résultat reporté :	3.345.566,71 EUR
- Résultat de l'exercice:	901.328,83 EUR
Résultat total à affecter:	4.246.895,54 EUR

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit:

- Réserve légale:	28.871,95 EUR
- Bénéfice reporté:	4.218.023,59 EUR

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

- 6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

- 7. Décision concernant la réélection d'un administrateur**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur James Clarke comme administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide que Monsieur James Clarke ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur.

L'assemblée générale décide, en outre, que son mandat en qualité d'administrateur expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

8. Décision concernant la réélection du commissaire

Proposition de décision:

L'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Anton Nuttens, réviseur d'entreprises, arrive à son terme juste après la fin de la présente assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale décide de nommer Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Anton Nuttens, réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la Société pour une période de trois ans. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale annuelle de 2023.

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération annuelle du commissaire à EUR 34.650 (hors TVA).

9. Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle des administrateurs non-exécutifs

Proposition de décision:

L'assemblée générale ratifie l'augmentation de 20% de la rémunération annuelle accordée aux administrateurs non-exécutifs pour l'exercice de leur mandat en raison de l'augmentation de leur temps de travail et de la prise en compte des conditions du marché afin de porter leur rémunération annuelle à partir du 1^{er} janvier 2020 aux montants suivants :

- Patrick Chassagne: 132.000 EUR/an
- Thomas Frost: 132.000 EUR/an

10. Ratification de l'octroi de bonus

Proposition de décision:

L'assemblée générale ratifie l'octroi d'un bonus aux personnes suivantes pour leur rôle dans les nouveaux développements stratégiques importants sur le marché chinois, à concurrence des montants suivants :

- Patrick Chassagne: 80.000 EUR
- Thomas Frost: 80.000 EUR

11. Procurations

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de conférer une procuration spéciale à Madame Florence Colpaert, Monsieur Alexander Depauw et Monsieur Benjamin Louwaege, c/o Lydian, Avenue du Port 86c boîte 113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir le dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale en vue de sa publication dans les Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

12. Divers

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- Décision concernant l'affectation du résultat
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- Décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 :
 - James Clarke
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention
 - Finance & Management International SA
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention
 - Patrick Chassagne
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention
 - Thomas Frost
 - vote pour
 - vote contre
 - abstention

Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour

- Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 7 de l'ordre du jour

- Décision concernant la réélection d'un administrateur

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 8 de l'ordre du jour

- Décision concernant la réélection du commissaire

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 9 de l'ordre du jour

- Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle des administrateurs non-exécutifs

- Patrick Chassagne

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Thomas Frost

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 10 de l'ordre du jour

- Ratification de l'octroi de bonus

- Patrick Chassagne

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Thomas Frost

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 11 de l'ordre du jour

- Procurations

- vote pour
- vote contre
- abstention

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Roosveld 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale ou être envoyée au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale par e-mail à l'adresse suivante: legal.notices@coil.be. Il est rappelé aux actionnaires que les conditions d'admission à l'assemblée générale demeurent inchangés et que les formalités qui y sont attachées doivent être accomplies également. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Fait à:

Le:

Nom - prénom:

Fonction: